PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal ***:*** *le 14 octobre 2019.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 24 septembre 2019.*

Lieu du conseil municipal ***:*** *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal ***:*** *la séance est ouverte à 20 h 30.*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX (arrivée à 20h45), Jocelyn CIMBER, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Jacques RIZZO, Annie SUD, Barbara TROUGNAC.

ABSENTS : Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX, Frédéric MERLY (procuration à Jean-Pierre PAVAN), Carine RIBEIRO-SAND.

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

I. DENOMINATION DE L'IMPASSE DU LOTISSEMENT L'ATALAYE (45/2019)

Monsieur le Maire indique que l'entreprise EQUATION URBAINE a déposé un permis d'aménager pour un lotissement dénommé l'Atalaye. Les parcelles sont desservies par une impasse qu'il convient de nommer. Il est proposé : Impasse de l'Ancien Moulin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer l'impasse desservant le lotissement l'Atalaye «Impasse de l'ancien moulin » et de transmettre aux organismes et administrations concernés cette information.

Virginie CAZAUX arrive à 20h45.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

II. C.L.E.C.T. DU 11 JUILLET 2019 (46/2019)

Suite aux transferts de compétences entre les communes et le Muretain Agglo intervenus le 1er janvier 2019, la C.L.E.C.T. a adopté le 11 juillet dernier un rapport évaluant le transfert de charges.
Pour les compétences A.T.S.E.M., Entretien ménager des locaux communaux et Service à Table, elles sont restituées aux communes et sont exercées par le Muretain sous la forme d'un service commun.
Le coût du service commun sera donc refacturé par le Muretain Agglo ; comme le prévoit l'article L5211-4-2 du CGCT afin de simplifier les flux financiers entre communes et EPCI, cette refacturation sera imputée sur l'attribution de compensation.

Le coût total de ces transferts de compétences s'élève à 163 735.83 € pour la commune soit 74 120.84€ pour les ATSEM, 33 412.80€ pour l'entretien des bâtiments et 42 399.60€ pour le service à table.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la C.L.E.C.T. du 11 juillet 2019 qui évalue les charges transférées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le rapport de la C.L.E.C.T.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

Cette année, un four a été acheté pour le restaurant scolaire. Il est demandé pourquoi ce transfert de compétence a eu lieu. Monsieur GASQUET indique que c'est une obligation législative.

Il est souligné par ailleurs que la part « interco » sur les impôts est en forte augmentation.

III. ACQUISITION DES PARCELLES C1622, C1667 ET C 1669 ACCORD DE PRINCIPE POUR LA SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE (47/2019)

Cette délibération annule et remplace la délibération n°40/2019

Lors de l'acquisition de la voirie du lotissement des Candéles, les parcelles C1622 (1 748m^2), C 1667 (182 m²) et C 1669 (76 m²) ont été omises dans l'acte d'achat. Ces parcelles constituent l'espace vert situé en bout de lotissement, côté route de Saint Lys ainsi que le bassin de rétention situé au fond du lotissement.

Il indique avoir sollicité la Présidente de l'Association qui consent à cette vente. Monsieur le Maire propose de régulariser la situation en procédant à l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide vouloir se porter acquéreur des parcelles cadastrées C 1622, C 1667 et C 1669 à l'euro symbolique, autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ou en son absence délègue la signature à Madame Andrée CARDONA, 1ère adjointe et finaliser l'acquisition de ces parcelles par la signature d'un acte en la forme administrative.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

IV. DEMANDE DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE : ASSOCIATIONS ELA ET BOLD'R (48/2019)

Monsieur le maire donne lecture de deux mails d'associations qui sollicitent la commune pour une subvention :

- Association ELA parrainée par Zinédine ZIDANE pour l'opération « Mets tes baskets et bat la maladie » afin de combattre la leucodystrophie,
- Association BOLD'R pour l'opération les Virades 2019 de Rieumes pour vaincre la mucoviscidose.

Monsieur le maire propose de ne pas octroyer de subvention à ces associations car elles sont extérieures à la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas octroyer de subvention aux associations ELA et BOLD'R.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

V. CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES PARTICIPATION DES COMMUNES 2018-2019 (49/2019)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la loi n° 83-662 du 22 Juillet 1983 modifiée qui a posé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. Monsieur le maire propose de retenir dans les charges la totalité des intérêts d'emprunt.

Le coût moyen de la scolarisation d'un élève fréquentant les écoles publiques de SAINT CLAR DE RIVIERE, pour l'année scolaire 2018-2019 a été évalué à 975,27 €. Il est appliqué une pondération de 20% de ce montant afin d'instaurer un degré de solidarité, ce qui permet d'alléger la charge des communes dont les ressources sont les moins importantes.

Aussi, pour :
CAMBERNARD, pour douze enfants scolarisés, l'appel à participation sera de 11 164.92 €,
BEAUFORT, pour un enfant scolarisé, l'appel à participation sera de 942.11 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte des dispositions d'ordre législatif et réglementaire relatives à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes et de fixer pour l'année scolaire 2018-2019 la participation pour chaque enfant scolarisé à SAINT CLAR DE RIVIERE et domicilié dans une commune extérieure à 975,27 €.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

VI. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT CLAR DE RIVIERE ET LE MURETAIN AGGLO POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES HORS CHEMINS RURAUX 2019 (50/2019)

Monsieur le Maire présente la convention qui lie la mairie et le Muretain Agglo concernant la mise à disposition des services pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux renouvelée chaque année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition des services pour l'année 2019, en approuve les conditions financières et autorise le Maire à signer la convention.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

VII. SIECT : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE 2018 (51/2019)

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (S.I.E.C.T.). la qualité de l'eau est moyenne mais dans les normes.

Il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune remarque quant au rapport d'activité 2018 du S.I.E.C.T. et en approuve son contenu.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1 – Forains : ils seront partis d'ici trois semaines. Des enfants sont scolarisés à l'école.

2 – Canalisation d'eau : une canalisation va être changée du centre du village au château d'eau.

3 – Journée de l'environnement : elle aura lieu le 26 octobre. Loïc MAHE remarque qu'il aurait été judicieux de se caler sur la journée mondiale de l'environnement. Des Flyers seront distribués dans les cartables.

4 – Dépôt de gerbe le 11/11.

5 – Equipements publics : il est projeté la construction d'une nouvelle prison sur la commune de Muret : une enquête publique est en cours. Un zénith sera construit zone des Pyrénées, ainsi qu'un nouveau collège après 2020. Sur la commune de Seysses, le collège ouvrira en 2020.

6 –Les panneaux voisins vigilants devront être posés.

7 – 100 % des tables sont utilisées au restaurant scolaire, il faudra donc ne pas l'oublier pour le repas de noël.

8 – ENT : la convention réglementant l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail à l'école sera examinée lors du prochain conseil municipal.

9 – Acquisition immobilière :

- Il est envisagé l'acquisition de la remise et son emprise foncière attenante à la Poste. Le vendeur propose le prix de 20 000 €. Cette proposition est à négocier.
- Espace boisé à côté du parc du château : la commune a l'opportunité d'acquérir une partie de l'espace boisé se trouvant entre les écoles et le parc du château soit environ 4 000 m² pour environ 220 000 €. Le promoteur en charge du projet de construction a été rencontré : il y aura des constructions côté chemin du Piton et une allée cavalière sera conservée reliant l'allée des Cèdres au parc du château. Côté château, c'est un autre promoteur qui porte le projet : il y aura environ 30 logements dans le parc du château ; le château lui-même sera aménagé en appartements.

  Il est demandé si ces promoteurs ont présenté un exemple de leur réalisation sur d'autres communes et s'il a été prévu suffisamment de places de parking. Monsieur le maire indique qu'il devra sous peu recevoir une esquisse du projet.

Ces différentes acquisitions reçoivent un avis favorable de principe de l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
GIULIANI	Martine	
MAHE	Loïc	
PACHECO	Jérôme	
PAVAN	Jean-Pierre	
RIZZO	Jacques	
SUD	Annie	
TROUGNAC	Barbara	